

ASSEMBLÉE NATIONALE13 octobre 2023

SÉCURISER ET RÉGULER L'ESPACE NUMÉRIQUE - (N° 1674)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

SOUS-AMENDEMENT

N ° 1177

présenté par
Mme Karamanli

à l'amendement n° 380 de Mme Untermaier

APRÈS L'ARTICLE 27

Supprimer l'alinéa 3.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Ce sous-amendement supprime une disposition de l'amendement n°380 visant à contraindre les plateformes de supprimer un avis, le temps de l'examen du dossier au fond, dès lors que celui-ci fait l'objet d'un signalement de faux avis et faute de rapporter la preuve de l'authenticité de l'avis.